

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance publique du 14 janvier 2020

Convocation adressée le 8 janvier 2020 Compte rendu affiché le 23 janvier 2020 Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12 Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de janvier, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 8 janvier 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents: Loïc CHABRIER, Béatrice GAILLIOUT, Joëlle SANGOUARD, Loïc GRABER

Luc LAFOND

Excusés: Corinne IEHL, Myriam PICOT, Guy CORAZZOL, Thomas RUDIGOZ, Blandine REYNAUD

Absent(e): Inès DE LAVERNEE, Jérôme MALESKI Myriam PICOT à Loïc CHABRIER Procuration:

Guy CORAZZOL à Loïc GRABER Thomas RUDIGOZ à L. GRABER

Blandine REYNAUD à Jérôme MALESKI

Secrétaire : Joëlle SANGOUARD

Approbation de soutien financier dans le cadre la DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES Institut français - Ville de Lyon

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Recuie 2 7 JAN. 2020

Rapporteur: Loïc GRABER

Le Conservatoire de Lyon mène des actions à l'international dans le cadre de son développement culturel et veille à développer et renforcer ses partenariats internationaux.

Ce projet est né de la rencontre de musiciens français, canadiens et belges issus des musiques actuelles. Il vise à valoriser des groupes de musique s'exprimant en français en leur proposant des résidences de création dans les trois pays chez différents partenaires, accompagnées par des professionnels, ainsi que des programmations de concerts.

Les partenaires sont :

Canadiens : des festivals et une structure d'accompagnement musicale à Ottawa

Belges: un festival à Liège

Au titre du Conservatoire de Lyon, ce partenariat est mené par le Labo du département des musiques actuelles.

Le projet se déroule tout au long du premier semestre 2020.

L'échange de compétences, le travail vocal autour des usages de la langue française sont valorisés.

Le coût dédié du projet est apprécié à hauteur de 5.000 € et le soutien financier sollicité représente la moitié du coût du projet.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ approuve ce soutien financier d'un montant de 2.500 € dans le cadre de la convention Institut français Ville de Lyon;
- ✓ impute ce soutien financier sur l'article 7478;
- autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Le Président, LOICGRABER

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS